

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2018**

COMPTE RENDU

Le 26 novembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le Conseil affirme son soutien au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bassin de Longwy qui refuse toute fusion avec les services de Pôle Emploi, souhaite poursuivre le travail engagé, depuis de nombreuses années, pour soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion.

L'assemblée vote les décisions budgétaires modificatives ci-dessous :

| | | |
|--|---|-------------------|
| Article 261 | Achat d'actions | + 200 € |
| Article 2182 | Opération 1801 « Achat véhicule » | + 12 000 € |
| Et précise que ces crédits seront prélevés | | |
| Article 2313 | Opération 1208 « Centre socio culturel » | - 12 200 € |

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté d'Agglomération de Longwy, prise en séance du 27 septembre 2018, concernant :

La mise en conformité des statuts intercommunaux concernant les compétences obligatoires, soit :

GEMAPI : Ajout de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

GENS DU VOYAGE : Ajout de « Aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux locatifs »

ASSAINISSEMENT : Ajout de « Assainissement des eaux usées » et « Gestion des eaux pluviales urbaines »

Le transfert de compétences facultatives, soit :

SANTE : La CAL est compétente pour l'élaboration et le suivi du Contrat Local de Santé de Territoire

MANIFESTATIONS MUSICALES ET THEATRALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ARCHIVES DE LA SIDERURGIE ET DES MINES DE FER

RESEAU DU TRES HAUT DEBIT : La CAL est compétente en matière de soutien au réseau d'initiation publique mise en œuvre par déploiement du très haut débit

L'assemblée approuve la mise en conformité des statuts et le transfert de compétences.

Le Président donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Longwy concernant la compétence transférée au 1^{er} janvier 2018 relative à GEMAPI, document validé par l'assemblée.

Monsieur le Maire énonce l'état d'assiette des coupes de bois, de l'année 2019, présenté par l'Office National des Forêts. Le Conseil autorise la vente en bois façonné de l'ensemble des produits lors de ventes groupées.

Le Conseil souscrit au contrat mutualisé « Garantie maintien de salaire » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La commune garantie à ses agents le maintien des traitements en cas d'incapacité temporaire de travail. Le montant maximum de la cotisation mensuelle (0.70 % du traitement brut des agents) est fixé à 12.80 euros.

Le centre de gestion a approuvé la création d'une Société Publique Locale et propose à chaque collectivité de procéder à la souscription d'actions pour entrer au capital et continuer à bénéficier des prestations facultatives, actuellement proposées par le centre de gestion et qui seront assurées par la SPL à partir de janvier 2019. L'assemblée approuve le projet de statuts de la SPL et souscrit au capital à hauteur de 200 euros, soit 2 actions.

Le Conseil valide l'inscription d'un agent, employé sous la forme d'emploi d'avenir, à une formation pour l'obtention d'un certificat qualifiant professionnel d'animateur périscolaire. Le Maire précise que la Région finance 80 % du prix de la formation et que le montant à régler par la commune s'élève à 434 euros.

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2018 portant dissolution d'office de l'association foncière de remembrement.

Le Conseil accepte le transfert du patrimoine foncier de l'association à la commune et intègre le reliquat de trésorerie au budget communal, soit :

*+ 224.29 € au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement
+ 683.10 € au compte 002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement*

Le Président présente le dossier de construction d'un terrain multisports. Le Conseil fixe le montant HT des travaux à 65 000 euros et autorise le maire à solliciter une subvention auprès de :

- ✓ L'Etat, au titre de la DETR*
- ✓ La Communauté d'Agglomération de Longwy*
- ✓ La Région Grand Est*
- ✓ Le département*
- ✓ La CAF de Meurthe et Moselle*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération départementale de Meurthe et Moselle bénéficie de l'agrément obtenu par la Ligue de l'enseignement, au titre de l'engagement de Service Civique pour l'accueil de jeunes qui se consacrent à des missions d'intérêt général. Le Conseil sollicite une mise à disposition d'un volontaire qui percevra une contribution mensuelle de 107.58 euros versée par la commune sachant que ces indemnités seront versées par la Fédération.

Le Président présente le séjour proposé aux adolescents souhaitant s'engager dans les chantiers jeunes CAF en 2019. Cette contrepartie « Loisirs » aura lieu à SAINT GEORGES DE DIDONNE du 10 au 17 août 2019. L'assemblée autorise le maire à signer le contrat de réservation avec GROUPES VACANCES.

La séance est levée à 22 heures

*Le Maire,
Jean HUARD*